

63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé

**Proposition d'attribution de subventions au titre du
fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace et
d'approbation des projets de conventions financières
correspondantes**

CP/2020/167

Service chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Résumé :

Le Département mène une politique de préservation, restauration, valorisation et mise en tourisme du patrimoine, porteur de l'identité alsacienne et de l'attractivité du territoire.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'investissement en faveur des Communes de WALBOURG, OBERNAI, DOMFESSEL, BERNARDSWILLER, EBERSHEIM, de la Communauté de Communes du PAYS DE HANAU et de la paroisse protestante de MUTTERSCHOLTZ et d'approuver les termes des projets de conventions financières correspondantes.

La politique départementale en faveur du patrimoine emblématique de l'Alsace

Conscients de la nécessité de sauvegarder le patrimoine afin de pouvoir transmettre aux générations futures et d'en faire un support de l'attractivité de l'Alsace, les élus du Département ont souhaité mettre en place un dispositif complémentaire aux contrats départementaux et spécifiquement dédié au patrimoine bâti alsacien.

Le fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace (FPEA), instauré par l'Assemblée Départementale, le 24 juin 2019 (CD/2019/031) accompagne les porteurs de projets patrimoniaux, sur des actions de conservation, parfois en urgence, du patrimoine emblématique de l'Alsace, pour éviter qu'il ne disparaisse et que l'Alsace ne perde ses spécificités architecturales.

Ce fonds se traduit par le soutien à deux types d'intervention : les travaux d'urgence (patrimoine en péril) et la restauration du patrimoine emblématique alsacien.

Propositions d'attribution de subventions

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'un montant total de 627 931 € selon la répartition suivante :

- 11 381 € à la Commune de WALBOURG pour la maîtrise d'œuvre de la

- restauration des vitraux de l'abbatiale ;
- 400 000 € à la Commune d'OBERNAI pour les travaux de restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul ;
- 35 700 € à la paroisse protestante de MUTTERSHOLTZ pour la restauration de l'orgue ;
- 46 137 € à la Commune de DOMFESSEL pour la restauration de l'église Saint-Gall (tranches conditionnelles) ;
- 18 263 € à la Commune de BERNARDSWILLER pour le relevage de l'orgue ;
- 24 863 € à la Commune d'EBERSHEIM pour la restauration de l'orgue ;
- 91 587 € à la Communauté de Communes du PAYS DE HANAU pour la mise en sécurité et la restauration de la chapelle et du parapet du château de Lichtenberg.

Les aides financières du Département permettraient de finaliser les différents plans de financement, grâce à la mobilisation d'autres acteurs.

Il est proposé que chaque subvention fasse l'objet d'une convention financière à conclure entre le bénéficiaire et le Département, précisant la contribution du Département au projet, les modalités de suivi, d'évaluation et de versement de celle-ci.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets des conventions financières, joints en annexes du présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
INVPAT 2019/1	P INVESTISSEMENT PATRIMOINE EMBLEMATIQUE HORS CHÂTEAUX 2019/1	2 000 000 €	1 166 630,57 €	627 931 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions financières d'un montant total de 627 931 € selon la répartition suivante :

- 11 381 € à la Commune de WALBOURG pour la maîtrise d'œuvre de la restauration des vitraux de l'abbatiale ;*
- 400 000 € à la Commune d'OBERNAI pour les travaux de restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul ;*
- 35 700 € à la paroisse protestante de MUTTERSHOLTZ pour la restauration de l'orgue ;*
- 46 137 € à la Commune de DOMFESSEL pour la restauration de l'église Saint-Gall (tranches conditionnelles) ;*
- 18 263 € à la Commune de BERNARDSWILLER pour le relevage de l'orgue ;*
- 24 863 € à la Commune d'EBERSHEIM pour la restauration de l'orgue ;*
- 91 587 € à la Communauté de Communes du PAYS DE HANAU pour la mise en sécurité et la restauration de la chapelle et du parapet du château de Lichtenberg ;*

- *approuve les termes des projets de conventions financières jointes en annexes de la présente délibération, à conclure respectivement avec les Communes de WALBOURG, OBERNAI, DOMFESSEL, BERNARDSWILLER, EBERSHEIM, avec la Communauté de Communes du PAYS DE HANAU et avec la paroisse protestante de MUTTERSHOLTZ ;*
- *autorise son Président à signer ces conventions financières.*

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY